

CONCLUSIONS DES DELIBERATIONS
RÉUNION DE HAUT NIVEAU DES MINISTRES DU GENRE SUR LA MISE
EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES ENGAGEMENTS RELATIFS A L'AGENDA
FEMMES, PAIX ET SECURITE DANS LA REGION DES GRANDS LACS

ENTEBBE, OUGANDA

23 NOVEMBRE 2018

1. Les ministres du Genre des pays signataires de l'Accord Cadre pour la paix, la Sécurité et la Coopération (PSC-A) pour la République Démocratique du Congo et la Région, et de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) se sont réunis à Entebbe, en Ouganda, le 23 Novembre 2018. Les participants ont discuté du Plan d'Action Régional (PAR) pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS), ont évalué les progrès accomplis en matière de participation significative des femmes et des processus de paix dans la région des Grands Lacs et recensé les domaines et initiatives critiques pour faire progresser le mandat FPS.

2. La réunion a été organisée conjointement par le Bureau de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs (B /ESSG-GL) et le Secrétariat Exécutif de la CIRGL, en collaboration avec le Gouvernement de la République d'Ouganda, le Centre Régional de formation de la CIRGL (CRF-CIRGL) et la Coopération suisse, la concertation des Collectifs des Associations Féminines de la région des Grands, COCAFEM-GL/CARE, la Banque Mondiale et le Gouvernement du Royaume de Norvège.

3. La réunion était coprésidée par S.E. Mutuuzo Peace Regis, Ministre d'Etat pour le Genre, et le développement social de la République de l'Ouganda, Représentant le Président en exercice du Mécanisme Régional de Suivi (MRS) de l'Accord Cadre pour la Paix et la Sécurité, (PSC-F); M. Said Djinnit, Envoyé Spécial des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, M. Zachary Muburi-Muita, Secrétaire Exécutif de la CIRGL, et Mme Ines Bertille Nefer Ingani, Ministre de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement de la République du Congo, Représentant le Président en exercice de la CIRGL.

4. Une réunion technique de deux jours du 21 au 22 novembre 2018, qui a réuni des experts des États Membres, les membres du Forum Régional des Femmes de la CIRGL, des Organisations régionales et Internationales, des Partenaires au

Développement, des Représentants des NU et de la Société Civile, a précédé la réunion ministérielle.

5. La réunion a endossé les conclusions de la réunion technique et le Plan d'Action Régional de la CIRGL pour la mise en œuvre de la Rés. 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2000)

Après délibérations, les Ministres ont :

Le Plan d'Action Régional 2018-2023 de la Résolution 1325 des NU

6. Accueilli avec satisfaction l'élaboration du Plan d'Action Régional (PAR), comme un cadre clé pour faire progresser le programme de FPS dans la Région des Grands Lacs.

7. Approuvé le PAR et se sont engagés à veiller à ce qu'il soit conforme aux stratégies et actions visant à promouvoir une participation significative des femmes, leur protection et leur autonomisation socio-économique dans la Région.

8. Demandé à la CIRGL en collaboration avec ONUFEMMES et autres partenaires au développement à développer un budget pour la mise en œuvre du PAR, y compris sa traduction dans les langues locales pour une large diffusion par les Etats Membres qui ont accepté de prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir la mise en œuvre et le suivi du PAR. Se sont également convenu d'en faire rapport collectivement au Mécanisme Régional de Suivi (MRS) de l'Accord -cadre (PSC-F) et au Sommet de la CIRGL.

9. Convenu d'élaborer des Plans d'Action Nationaux (PAN) conformément au PAR et s'assurer que ceux-ci sont intégrés dans les processus nationaux de planification, de financement, de suivi et de rapportage. À cet égard, a lancé un appel aux partenaires au développement, y compris les Agences des Nations Unies à fournir un appui technique et financier à la mise en œuvre des PAN.

10. Décidé d'adopter le cadre de résultats continental de l'UA pour le suivi de la mise en œuvre du PAR et des PAN et a invité le Secrétariat de la CIRGL et le BESSG- à procéder à des examens semestriels et à convoquer des réunions annuelles des ministres du genre pour évaluer la mise en œuvre du PAR.

Assurer la participation et la représentation des femmes dans les processus politiques et de dialogue et atteindre le quota minimum de 30% de représentation des femmes d'ici 2020

11. Rappelé les décisions pertinentes des Résolutions du CSNU sur l'Agenda FPS et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) (1981), le Protocole de Maputo (2003), et a noté les défis à l'égalité du Genre dans les institutions gouvernementales comme dans les processus de dialogue et de paix en cours dans la Région.

12. Décidé d'instituer des réformes législatives et politiques visant à lutter contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes aux niveaux communautaire, national et régional y compris la suppression des barrières institutionnelles qui entravent la réalisation du quota minimum de 30% de la participation significative des femmes d'ici 2020, tel que fixé par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

13. Recommandé la mise en œuvre d'initiatives de promotion du leadership des femmes dans toute la Région pour renforcer la capacité des femmes à participer aux affaires publiques, dans le secteur de la Sécurité et du maintien de la paix, ainsi qu'aux fonctions électives. S'agissant en particulier des processus de paix en cours, ont exhorté les responsables à prendre les mesures nécessaires pour assurer une participation équitable des femmes aux processus en cours au Soudan du Sud et à l'Initiative africaine pour la paix en République centrafricaine (RCA). Appelé également les Gouvernements de la RDC et du Burundi à prendre les mesures nécessaires pour maximiser la participation des femmes au dialogue et aux processus électoraux en cours, notamment en facilitant l'accès aux médias et en assurant leur sécurité pendant le processus électoral.

14. Félicité la République du Rwanda pour son rôle moteur dans la promotion de la représentation des femmes dans la vie politique, publique et socio-économique. Encourage également la CIRGL, appuyée par B/ESSG-GL et l'UA, à faciliter le partage des meilleures pratiques entre les États membres.

15. Salué l'initiative conjointe de l'ONU, de l'UA et de la CIRGL, par l'intermédiaire du conseil consultatif de la Plateforme des femmes, des missions conjointes de haut niveau sur la FPS au Soudan du Sud, au Burundi, en RCA et en RDC, entre juin et août 2018, dans le but d'évaluer les progrès accomplis dans les questions de FPA et plaider en faveur de la mise en œuvre des engagements pris au titre de la résolution 1325, et demandé que des missions similaires soient entreprises en République du Congo, au Rwanda, en Ouganda et au Soudan.

16. Recommandé aux dirigeants du Panel des femmes Médiatrices de l'UA (FemWise) et l'Envoyée Spéciale de l'Union Africaine pour Femmes, Paix et Sécurité en collaboration avec les NU et le Secrétariat de la CIRGL d'étendre davantage leur engagement auprès des dirigeants régionaux afin d'atteindre l'objectif 2020 de la participation significative des femmes à l'anniversaire de la Rés. 1325 du CSNU (2000).

Renforcement des actions pour lutter contre les Violences Sexuelles Basées sur le Genre

17. Salué l'attribution du prix Nobel 2018 au Dr. Denis Mukwege pour son travail visant à soulager les femmes victimes de violences sexuelles liées au conflit en RDC ainsi que les autres initiatives en place contre les VSBG.

18. Noté avec préoccupation la prévalence persistante des Violences Sexuelles et Basées sur le Genre dans la plupart des pays de la Région des Grands Lacs, en particulier dans les zones touchées par des conflits violents et l'insécurité, incluant la RDC, le Burundi, la RCA et le Soudan du Sud.

19. Appelé les Institutions Régionales et Internationales à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les VSBG et assurer la poursuite des responsables de crimes de violation des droits de l'homme y compris de Violences Sexuelles et Basées sur le Genre. S'engager à renforcer la législation nationale afin de protéger les droits des femmes; et établir, là où ils n'existent pas, des tribunaux spéciaux, des sessions judiciaires spéciales et des procédures spéciales en matière des Violences Sexuelles et Basées sur le Genre pour accélérer la gestion des dossiers en suspens en rapport avec les VSBG; a également appelé le réseau des Procureurs de la Région des Grands Lacs à donner la priorité au traitement des dossiers sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre.

20. Reconnu le rôle important du Centre Régional de Formation (CRF) de la CIRGL et a fait appel aux États membres et aux partenaires à assurer un appui technique et financier adéquat à ce centre d'excellence.

Amélioration du statut socio-économique de la femme

21. Reconnu les problèmes humanitaires qui se posent dans la Région des Grands Lacs et la situation socioéconomique désastreuse des femmes, caractérisée par des niveaux élevés de pauvreté, de marginalisation, d'accès limité aux services de base et d'insécurité, en particulier dans les zones rurales. Ont souligné le besoin urgent

d'initiatives spécifiques et novatrices visant à renforcer la capacité des groupes de femmes et de jeunes de la base à améliorer leurs conditions socio-économiques.

22. Fait appel à des mesures ciblées, en partenariat avec le Secteur Privé, y compris les Institutions financières pour assurer l'autonomisation socio-économique des Femmes. Demandé au B/ESSG-GL et à la CIRGL en consultation avec le Comité consultatif de la Plateforme des femmes, l'Envoyée Spéciale de l'Union Africaine sur la Paix et Sécurité, ONUFEMMES, l'UNFPA et les Organisations de la Société Civile à mettre en place un groupe de travail, chargé d'élaborer une proposition relative à un programme régional d'autonomisation économique des femmes et à la création d'un fonds spécial d'investissement pour les femmes.

23. Convenu de promouvoir toutes les mesures en vue de permettre le contrôle accru des femmes et leur accès à la terre et aux titres fonciers ou permis d'utilisation de la terre, aux connaissances, à l'information, au financement et à d'autres ressources productives comme mesures indispensables à l'autonomisation socioéconomique.

24. Félicité la République du Congo et encouragé la mise en application de la Loi 21-2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains en République du Congo promulguée le 13 juin 2018 qui accorde une attention particulière aux droits des femmes dans l'accès à la terre.

25. Convenu d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement sur la promotion de l'emploi des jeunes dans l'investissement et le développement des infrastructures afin de renforcer les efforts visant à autonomiser les jeunes femmes de la région.

Renforcer les fora existants et créer de nouvelles coalitions pour le changement entre les Gouvernements et les Organisations de la société civile afin de promouvoir les réseaux des jeunes et des femmes.

26. Souhaité que des mesures urgentes soient prises pour promouvoir l'engagement des États Membres auprès des réseaux de groupes de femmes et de jeunes par le biais des Fora régionaux existants, afin de faire progresser l'inclusivité et la responsabilité de la politique de prise de décision.

27. Convenu de la nécessité d'évaluer la situation et de renforcer le Centre Régional d'études, de Recherche et de documentation, sur le Genre, la Femme, et la consolidation de la paix basé à Kinshasa en RDC. Cela, afin d'assurer une plus grande appropriation par les autres États Membres de la CIRGL, pour promouvoir les

capacités techniques dudit centre et de garantir une prise de décision sur les questions de FPS.

28. Félicité la République du Rwanda d'avoir proposé d'abriter le secrétariat du Forum Régional des femmes de la CIRGL et exhorté le Gouvernement à accélérer la mise en place du Secrétariat du Forum Régional des femmes de la CIRGL à Kigali, au Rwanda.

Remerciements

Les participants ont :

29. Remercié S.E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda, le Gouvernement et le Peuple ougandais pour l'hospitalité et la générosité dont ils ont fait montre en abritant la réunion des ministres du Genre.

30. Reconnu et apprécié le rôle du Bureau de l'Envoyé Spécial pour la Région des Grands Lacs, de la CIRGL, COCAFEM GL, CARE et les partenaires internationaux y compris le Gouvernement du Royaume de la Norvège, la Coopération Suisse et la Banque Mondiale pour avoir appuyé la Consultation de haut niveau des Ministres du Genre.

31. Exprimé les remerciements au Secrétariat pour les efforts conjoints dans l'appui à la réunion.

32. Accueilli l'offre du Soudan d'abriter la prochaine réunion des ministres du genre sur FPS qui se tiendra en novembre 2019 à Khartoum, en République du Soudan.

Fait à Entebbe le 23 novembre 2018